

Association citoyen.ne.s NON aux F-35, case postale 169, 1211 Genève 8

Initiative populaire fédérale «Non aux F-35» (publiée dans la Feuille fédérale le 28 avril 2026).

Les citoyennes et citoyens suisses soussignés ayant le droit de vote demandent, en vertu des articles 34, 136, 139 et 194 de la Constitution fédérale et conformément à la loi fédérale du 17 décembre 1976 sur les droits politiques (art. 68s.):

La Constitution¹ est modifiée comme suit :

Art. 197, ch. 17²

17. Disposition transitoire ad. art. 60 (Organisation, instruction et équipement de l'armée)

¹ La Confédération n'achète pas d'avions de combat de type F-35.

² Le budget de l'armée est adapté en conséquence.

³ La présente disposition cesse de produire effet le 1^{er} janvier 2040.

¹ RS 101

² Le numéro définitif de la présente disposition transitoire sera fixé par la Chancellerie fédérale après le scrutin.

! Quiconque se rend coupable de corruption active ou passive relativement à une récolte de signatures ou quiconque falsifie le résultat d'une récolte de signatures est puni, selon l'article 281 respectivement l'article 282 du code pénal, d'une peine privative de liberté de trois ans au plus ou d'une peine pécuniaire. !

Seuls les électrices et électeurs ayant le droit de vote en matière fédérale dans la commune indiquée en tête de la liste peuvent y apposer leur signature. Les citoyennes et les citoyens qui appuient la demande doivent la signer de leur main.

Canton	N° postal	Commune politique

Nom (écrire de sa propre main et si possible en majuscules)	Prénoms (écrire de sa propre main et si possible en majuscules)	Date de naissance (jour/mois/année)	Adresse exacte (rue et numéro)	Signature manuscrite	Contrôle (laisser en blanc)
1					
2					
3					

Le comité d'initiative, composé des auteurs de celle-ci désignés ci-après, est autorisé à retirer la présente initiative populaire par une décision prise à la majorité absolue de ses membres ayant encore le droit de vote:

Künzi Daniel, Passage Daniel Baud-Bovy 10, 1205 Genève; Sax Jacques, Chemin de Renens 52D, 1004 Lausanne; Weil Anjuška, Goldbrunnenstrasse 131, 8055 Zürich; Castellari Clio Alba, Via Carona 33, 6912 Pazzallo; Hofer André, Sous Banbois 5, 2515 Prêles; Gilardi Paolo, Rue Jacques-Grosselin 6, 1227 Carouge; Ebel Marianne, Chemin des Grands-Pins 19, 2000 Neuchâtel; Dolivo Jean-Michel, Avenue Alexandre-Vinet 14, 1004 Lausanne; Kiener Nellen Margareta, Dorfstrasse 32, 3065 Bolligen; Majno-Hurst Pietro, Via Naccio 2, 6614 Brissago; Sergi Giuseppe, Via Luigi Colombi 1, 6500 Bellinzona; De Battista Régis, Chemin des Esserts 3, 1213 Petit-Lancy

Expiration du délai imparti pour la récolte des signatures: 28 octobre 2027.

Le/La fonctionnaire soussigné/e certifie que les (nombre) signataires de l'initiative populaire dont les noms figurent ci-dessus ont le droit de vote en matière fédérale dans la commune susmentionnée et y exercent leurs droits politiques.

Le/La fonctionnaire compétent/e pour l'attestation (signature manuscrite et fonction officielle)

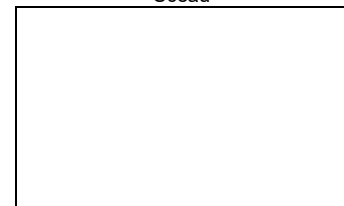
Lieu: _____

Date: _____

Signature: _____

Fonction officielle: _____

Sceau



! Si vous souhaitez appuyer la demande de cette initiative populaire, vous pouvez imprimer cette liste de signatures, la remplir, la mettre dans une enveloppe et la renvoyer le plus vite possible avant le 28 octobre 2027 au:

Association citoyen.ne.s NON aux F-35, case postale 169, 1211 Genève 8.

Toutes les lignes ne doivent pas obligatoirement être remplies.